Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

TEXTE COMPARATIF

(Document de travail - texte ne pouvant être amendé)

Projet de loi de finances rectificative pour 2021 (n° 4702) (Nouvelle lecture)

En application des dispositions de l'article 42, alinéa 2, de la Constitution, la discussion en séance des projets de loi de finances porte, en première lecture devant la première assemblée saisie, sur le texte présenté par le Gouvernement. Le présent texte comparatif ne constitue donc qu'un document de travail faisant apparaître les incidences qu'auraient les modifications adoptées par la commission sur le texte dont elle est saisie si elles étaient adoptées en séance. Figurent :

- en caractères barrés, les dispositions que la commission propose de supprimer ;
- en caractères gras, les dispositions que la commission propose d'introduire.

Les liens dans la marge de droite permettent un accès direct au dispositif de chaque amendement adopté par la commission.

.....

PREMIÈRE PARTIE CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

TITRE I^{ER}

DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

Article 1er A

(Supprimé)

- 1. Après l'article 267 du code général des impôts, il est inséré un article 267 bis A ainsi rédigé :
- « Art. 267 bis A. Par dérogation au 1° du I de l'article 267, l'ensemble des taxes et contributions au titre de la consommation finale d'électricité ne sont pas incluses dans la base d'imposition. »
- 3 II. La perte de recettes résultant pour l'État du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

Article 1er B

(Supprimé)

- ① I. Le 3 de l'article L. 221-32-2 du code monétaire et financier est complété par un f ainsi rédigé :
- «f) D'actions de sociétés de capital risque régies par l'article 1-1 de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier. »
- 3 II. La perte de recettes résultant pour l'État du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

Commenté [CF1]: Amendement 3 (CF14)

Commenté [CF2]: Amendement 4 (CF16)

Article 1er bis

(Supprimé)

- 1. L'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 est ainsi modifié :
- 2 1° À la fin du *a* du 1° du A du IV, les mots : « appliqué en 2017 sur le territoire de la commune » sont remplacés par les mots : « porté en référence au titre de l'année 2017 dans l'état de vote des taux pour l'année 2018 » ;
- 2° À la fin du a du 1° du 1 du B du V, les mots : «appliqué sur le territoire intercommunal en 2017 » sont remplacés par les mots : « porté en référence au titre de l'année 2017 dans l'état de vote des taux pour l'année 2018 » :
- 3° À la fin du neuvième alinéa du 1 du même B, les mots : « appliqué sur le territoire intercommunal en 2017 » sont remplacés par les mots : « porté en référence au titre de l'année 2017 dans l'état de vote des taux pour l'année 2018 ».
- (§) II. La perte de recettes résultant pour l'État du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.
- (6) HI. La perte de recettes résultant pour les collectivités territoriales du I est compensée, à due concurrence, par une majoration de la dotation globale de fonctionnement.
- ① IV. La perte de recettes résultant pour l'État du III est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

.....

Article 2 bis

(Supprimé)

- ① I. L'article 78 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 est ainsi modifié :
- 1° Au premier alinéa, le montant : « 43 400 026 109 € » est remplacé par le montant : « 43 225 349 565 € » ;

Commenté [CF3]: Amendement 5 (CF18)

- 3 2° La seconde colonne du tableau du second alinéa est ainsi modifiée :
- (4) a) À la septième ligne, le nombre : « 101 006 000 » est remplacé par le nombre : « 114 706 000 » ;
- (5) b) À la dernière ligne, le nombre : « 43 400 026 109 » est remplacé par le nombre : « 43 225 349 565 ».
- 6 II. La perte de recettes résultant pour l'État du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

Commenté [CF4]: Amendement 6 (CF19)

TITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

Article 3

① I. – Pour 2021, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

(En millions d'euros*)

	Ressources	Charges	Solde
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	20 001	- 1 819	
À déduire : Remboursements et dégrèvements	1 410	1 410	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	18 591	- 3 229	
Recettes non fiscales	- 4 116		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	14 475	- 3 229	
À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des			
collectivités territoriales et de l'Union européenne	217		
Montants nets pour le budget général	14 258	- 3 229	+ 17 487
Évaluation des fonds de concours et crédits			
correspondants	0	0	
Montants nets pour le budget général y compris			
fonds de concours	14 258	- 3 229	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	- 174	- 62	- 112
Publications officielles et information administrative	21	- 3	+ 24
Totaux pour les budgets annexes	- 153	- 66	- 87
Évaluation des fonds de concours et crédits			
correspondants:			
Contrôle et exploitation aériens	0	0	
Publications officielles et information administrative	0	0	
Totaux pour les budgets annexes y compris fonds de			
concours	- 153	- 66	
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	- 3 375	- 227	- 3 148
Comptes de concours financiers	- 1 707	- 2 404	+ 697
Comptes de commerce (solde)			0
Comptes d'opérations monétaires (solde)			0
Solde pour les comptes spéciaux			- 2 451
Solde général			+ 14 949

^{*} Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

3 II. – Pour 2021 :

1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

(3)

(En milliards d'euros)

Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	118,3
Dont remboursement du nominal à valeur faciale	117,5
Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)	0,8
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	1,3
Amortissement des autres dettes reprises	0,0
Déficit budgétaire	200,2
Autres besoins de trésorerie	- 3,7
Total	316,1
Ressources de financement	
Émission de dette à moyen et long termes, nette des rachats	260,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au	
désendettement	0,0
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	5,0
Variation des dépôts des correspondants	8,9
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de	
trésorerie de l'État	28,4
Autres ressources de trésorerie	13,8
Total	316,1

6 2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.

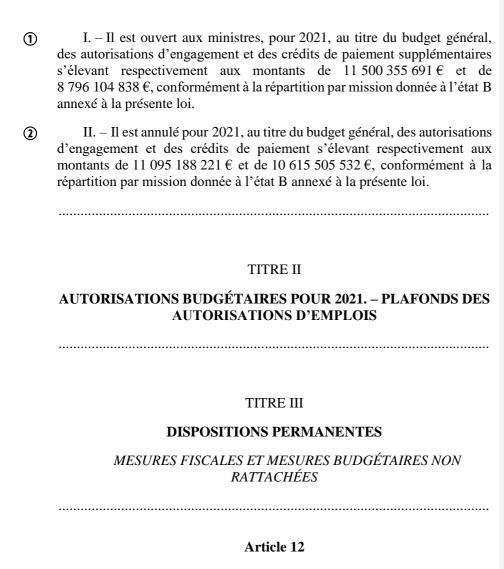
III. – (Non modifié)

SECONDE PARTIE MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

TITRE I^{ER}

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2021. – CRÉDITS DES MISSIONS

Article 4



(Supprimé)

Une aide exceptionnelle de 100 euros est versée à toute personne âgée d'au moins seize ans résidant régulièrement en France que ses ressources, appréciées au regard de sa situation, rendent particulièrement vulnérable à la hausse du coût de la vie prévue pour le dernier trimestre 2021. Elle ne peut être versée qu'une fois.

Cette aide est à la charge de l'État. Elle est versée aux bénéficiaires par les personnes débitrices à leur égard de revenus d'activité, de remplacement ou de prestations sociales ou, à défaut, par tout autre organisme désigné par décret. Les sommes versées par les payeurs font l'objet d'un remboursement intégral, qui peut, dans le cas de payeurs redevables par ailleurs de cotisations et contributions sociales, prendre la forme d'une imputation sur ces cotisations et contributions.

L'aide exceptionnelle n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu ni aux contributions mentionnées à l'article L. 136-1 du code de la sécurité sociale et au chapitre II de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale.

Le bénéfice de cette aide n'est pris en compte ni pour le calcul des revenus et ressources ouvrant droit aux allocations, prestations et avantages contributifs ou non contributifs ni pour déterminer, lorsque le droit est ouvert, le montant de ces allocations, prestations et avantages.

Un décret précise les conditions d'application du présent article, notamment les conditions de ressources requises des bénéficiaires, en fonction de leur situation, les modalités du versement de l'aide, les règles de priorité entre débiteurs en cas de pluralité de payeurs potentiels ainsi que, par dérogation à l'article L. 139-2 du code de la sécurité sociale, les modalités de versement aux organismes mentionnés au même article L. 139-2 des sommes dues au titre du remboursement intégral des aides versées ou de la perte de cotisations sociales liée à l'imputation mentionnée au deuxième alinéa du présent article.

Article 13

(Non modifié)

- ① I. Le deuxième alinéa du *i* du A du 1 de l'article 266 *nonies* du code des douanes est remplacé par deux alinéas ainsi rédigés :
- (2) « 25 % en Guadeloupe et en Martinique ;
- (3) « 50 % à La Réunion ; ».
- 4 II. La perte de recettes résultant pour l'État du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

Commenté [CF5]: Amendement 7 (CF17)

Article 14

- ① I. Le code de l'action sociale et des familles est ainsi modifié :
- 2 1° L'article L. 245-6 est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- « les primes liées aux performances versées par l'État aux sportifs de l'équipe de France médaillés aux jeux paralympiques. » ;
- 2° Le second alinéa de l'article L. 344-1 est complété par une phrase ainsi rédigée : « Ce minimum ne tient pas compte des primes liées aux performances versées par l'État aux sportifs de l'équipe de France médaillés aux jeux paralympiques. » ;
- 3° Après la première phrase du 1° de l'article L. 344-5, est insérée une phrase ainsi rédigée : « Ce minimum ne tient pas compte des primes liées aux performances versées par l'État aux sportifs de l'équipe de France médaillés aux jeux paralympiques. »
- **(6)** II. Après le premier alinéa de l'article L. 821-3 du code de la sécurité sociale, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
- « Les ressources de l'intéressé tirées des aides ponctuelles attribuées par l'Agence nationale du sport et des primes liées aux performances versées par l'État aux sportifs de l'équipe de France médaillés aux jeux paralympiques sont exclues du montant des ressources servant au calcul de l'allocation. »

ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS

ÉTAT A

(Article 3 du projet de loi)

VOIES ET MOYENS POUR 2021 RÉVISÉS

I. – BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

Numéro		Révision des
de ligne	Intitulé de la recette	évaluations pour
ue light		2021
	1. Recettes fiscales	
	11. Impôt sur le revenu	+1 031 992 324
1101	Impôt sur le revenu	+1 031 992 324
	12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	+207 500 000
1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	+207 500 000
	13. Impôt sur les sociétés	+8 384 655 453
1301	Impôt sur les sociétés	+8 384 655 453
	13 bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	-172 446 906
1302	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	-172 446 906
	13 ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations	
	représentative de l'impôt sur les sociétés	+229 000 000
	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative	
1303	de l'impôt sur les sociétés	+229 000 000
	14. Autres impôts directs et taxes assimilées	+2 892 967 943
	Retenues à la source sur certains bénéfices non commerciaux et de	
1401	l'impôt sur le revenu	+192 532 663
	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux	
1402	mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes	+299 696 106
	Précompte dû par les sociétés au titre de certains bénéfices distribués	
1404	(loi n° 65-566 du 12 juillet 1965 art. 3)	+610 000 000
1406	Impôt sur la fortune immobilière	+69 000 000
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	-79 726 847
	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à	
1411	l'effort de construction	+3 027 253
	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation	
1412	professionnelle continue	-833 713
	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de	
1413	collection et d'antiquité	+144 882
1416	Taxe sur les surfaces commerciales.	+5 349 501
1421	Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle	-1 633 042
1427	Prélèvements de solidarité	+852 712 770
1430	Taxe sur les services numériques	+128 969 225
1431	Taxe d'habitation sur les résidences principales	+99 651 309
1731	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (affectation temporaire	177 031 307
1497	à l'État en 2010)	+828 000 000
1771	w 1 Date on 2010/	1020 000 000

Numéro	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour
de ligne		2021
	Cotisation foncière des entreprises (affectation temporaire à l'État en	
1498	2010)	+230 000
1499	Recettes diverses	-114 152 164
	15. Taxe intérieure de consommation sur les produits	
	énergétiques	+283 594 601
1501	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	+283 594 601
	16. Taxe sur la valeur ajoutée	+5 850 079 945
1601	Taxe sur la valeur ajoutée	+5 850 079 945
	17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes	
	indirectes	+1 293 420 549
1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices	+805 053
1702	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce	+80 067
1703	Mutations à titre onéreux de meubles corporels	-61 587
1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	+2 158 564
1705	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations)	+650 000 000
1706	Mutations à titre gratuit par décès	+467 698 296
1707	Contribution de sécurité immobilière	+9 304 540
1711	Autres conventions et actes civils	+15 710 442
1713	Taxe de publicité foncière	+1 141 788
1715	Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurance et	11111700
1714	assimilés à raison des contrats d'assurance en cas de décès	+1 610 561
1716	Recettes diverses et pénalités	+46 825 026
1721	Timbre unique	+45 311 183
1/21	Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certifications	143 311 103
1726	d'immatriculation des véhicules	+155 032 415
1753	Autres taxes intérieures.	-378 647 707
1754	Autres droits et recettes accessoires	-9 467 194
1755	Amendes et confiscations	+234 550
1756	Taxe générale sur les activités polluantes	-23 236 106
1761	Taxe et droits de consommation sur les tabacs	-23 230 100 -262 857
1761	Autres droits de consonniation sur les tabacs	+406 092
1709	Taxe spéciale sur la publicité télévisée	+24 974
1774	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage	-90 970
1770	Taxe sur certaines dépenses de publicité	+323 611
1777	Taxe sur les installations nucléaires de base	+323 611 -6 474 153
1781	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées	-6 4 / 4 153 -45 640
1/02	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris	-43 040
1785		+106 509 049
	sportifs)	
1787	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques	-37 000 000
1788 1789	Prélèvement sur les paris sportifs	+130 530 552
	Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne	+11 000 000
1797		+14 000 000
1799	Autres taxes	+90 000 000
	2. Recettes non fiscales	(20 (10 44)
2110	21. Dividendes et recettes assimilées Produits des participations de l'État dans des entreprises financières	+ 628 610 446 -219 889 554
2110	Froduits des participations de l'Etat dans des entreprises financières	-219 889 334

Numéro		Révision des
de ligne	Intitulé de la recette	évaluations pour
de ligite	,	2021
	Produits des participations de l'État dans des entreprises non	
2116	financières et bénéfices des établissements publics non financiers	+28 000 000
2199	Autres dividendes et recettes assimilées	+820 500 000
	22. Produits du domaine de l'État	-300 000 000
2212	Autres produits de cessions d'actifs	-300 000 000
	23. Produits de la vente de biens et services	+628 000 000
2399	Autres recettes diverses	+628 000 000
	24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres	00 =4= 0.46
2.101	immobilisations financières	+98 727 046
2401	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers	-30 272 954
2409	Intérêts des autres prêts et avances	+128 500 000
2.400	Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances	7 00 000
2499	immobilisées	+500 000
	25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	+571 316 574
2501	Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement	24 000 000
2501	routiers	+24 000 000
2502	Produits des amendes prononcées par les autorités de la concurrence.	+561 583 657
2502	Produits des amendes prononcées par les autres autorités	15.722.017
2503	administratives indépendantes	+15 732 917
2505	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires	-30 000 000
2.50.4	26. Divers	-5 742 638 747
2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État	-888 149 239
2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires	-26 017 629
2612	Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion	+2 312 370
2617	Recouvrement des indemnisations versées par l'État au titre des	1 577 000
2617	expulsions locatives	+1 577 900
2618	Remboursement des frais de scolarité et accessoires	+2 758 800
2621	Recouvrements après admission en non-valeur	+17 621 557
2622	Divers versements de l'Union européenne	-4 882 118 598
2697	Recettes accidentelles	+170 000 000
2698	Produits divers	-205 272 508
2699	Autres produits divers	+64 648 600
	3. Prélèvements sur les recettes de l'État	
	31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des	152.054.456
	collectivités territoriales	+153 054 476
2106	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de	. 192 000 000
3106	compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation	+182 000 000
2107	d'exonérations relatives à la fiscalité locale	.02.407.104
3107		+23 487 104
3108	Dotation élu local	+ 13 700 000
2100	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité de	7,092,522
3109	Corse	-7 982 533
	Soutien exceptionnel de l'État au profit des collectivités du bloc	
2141	communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales	246 505 920
3141	du fait de la crise sanitaire	-246 585 830

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
	Soutien exceptionnel de l'État au profit des régions d'outre-mer	
	confrontées à des pertes de recettes d'octroi de mer et de taxe spéciale	
3142	de consommation du fait de la crise sanitaire	+14 932 232
	Soutien exceptionnel de l'État au profit de Saint-Pierre-et-Miquelon,	
	Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Wallis-et-Futuna confrontées à	
	certaines pertes de recettes fiscales spécifiques du fait de la crise	
3144	sanitaire	+332 784
	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la	
	réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les	
	propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des locaux	
3145	industriels	+233 200 181
	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des	
	communes et établissements publics de coopération intercommunale	
	contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources	
	(FNGIR) subissant une perte de base de cotisation foncière des	
3146	entreprises	-29 462
	Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'État de compensation	
	du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux	
3147	(DMTO)	-60 000 000
	32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union	
	européenne	+64 000 000
	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union	
3201	européenne	+64 000 000

RÉCAPITULATION DES RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

Numéro		Révision des
de ligne	Intitulé de la recette	évaluations pour
de lighe		2021
	1. Recettes fiscales	+20 000 763 909
11	Impôt sur le revenu	+1 031 992 324
12	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	+207 500 000
13	Impôt sur les sociétés	+8 384 655 453
13 <i>bis</i>	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	-172 446 906
	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de	
13 <i>ter</i>	l'impôt sur les sociétés	+229 000 000
14	Autres impôts directs et taxes assimilées	+2 892 967 943
15	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	+283 594 601
16	Taxe sur la valeur ajoutée	+5 850 079 945
17	Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	+1 293 420 549
	2. Recettes non fiscales	-4 115 984 681
21	Dividendes et recettes assimilées	+628 610 446
22	Produits du domaine de l'État	-300 000 000
23	Produits de la vente de biens et services	+628 000 000
	Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations	
24	financières	+98 727 046
25	Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	+571 316 574
26	Divers	-5 742 638 747
	3. Prélèvements sur les recettes de l'État	+217 054 476
	Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités	
31	territoriales	+153 054 476
32	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	+64 000 000
	Total des recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3)	+15 667 724 752

II. – BUDGETS ANNEXES

(Non modifié)

III. – COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

(Non modifié)

IV. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

ÉTAT B

(Article 4 du projet de loi)

RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2021 OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DU BUDGET GÉNÉRAL

BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

			1	(En euros)
Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Action extérieure de l'État			41 535 815	42 196 169
Diplomatie culturelle et				
d'influence			9 670 220	9 670 220
Dont titre 2			4 670 220	4 670 220
Français à l'étranger et				
affaires consulaires			31 865 595	32 525 949
<i>Dont titre</i> 2			9 930 988	9 930 988
Administration générale et				
territoriale de l'État	290 262 439	28 133 045	32 066 449	36 922 264
Administration territoriale				
de l'État			19 110 556	19 053 389
<i>Dont titre</i> 2			9 143 247	9 143 247
Vie politique, cultuelle et				
associative			12 955 893	17 868 875
<i>Dont titre</i> 2			2 091 411	2 091 411
Conduite et pilotage des				
politiques de l'intérieur	290 262 439	28 133 045		
Agriculture, alimentation,				
forêt et affaires rurales	500 000 000	500 000 000	13 262 038	13 862 038
Compétitivité et durabilité de				
l'agriculture, de				
l'agroalimentaire, de la forêt, de				
la pêche et de l'aquaculture	500 000 000	500 000 000		
Sécurité et qualité sanitaires				
de l'alimentation			2 500 000	2 500 000
Dont titre 2			2 500 000	2 500 000
Conduite et pilotage des				
politiques de l'agriculture			10 762 038	11 362 038
Dont titre 2			4 800 000	4 800 000

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Aide publique au				
développement	176 280 632	193 990 412	139 338 695	43 902 053
Aide économique et				
financière au développement		7 459 633	95 436 642	
Renforcement des fonds				
propres de l'Agence				
française de développement			33 000 000	33 000 000
Solidarité à l'égard des pays				
en développement	176 280 632	186 530 779	10 902 053	10 902 053
Dont titre 2			10 902 053	10 902 053
Anciens combattants,				
mémoire et liens avec la				
Nation	18 166 613	18 166 613	9 343 357	9 765 358
Liens entre la Nation et son armée			4 343 131	4 728 254
Reconnaissance et réparation				
en faveur du monde				
combattant	18 166 613	18 166 613		
Indemnisation des victimes				
des persécutions antisémites et				
des actes de barbarie pendant				
la seconde guerre mondiale			5 000 226	5 037 104
Dont titre 2			40 000	40 000
Cohésion des territoires	92 000 000	92 000 000	3 672 598	5 852 673
Urbanisme, territoires et				
amélioration de l'habitat	92 000 000	92 000 000		
Impulsion et coordination de				
la politique d'aménagement				
du territoire			2 676 303	4 874 518
Interventions territoriales de				
l'État			996 295	978 155
Conseil et contrôle de				
l'État			9 767 894	5 368 291
Conseil d'État et autres				
juridictions administratives.			4 098 151	3 388 548
Dont titre 2			1 347 402	1 347 402
Conseil économique, social				
et environnemental			1 300 393	1 300 393
Dont titre 2			1 130 373	1 130 373
Cour des comptes et autres				
juridictions financières			4 049 241	359 241
Dont titre 2			359 241	359 241
Haut Conseil des finances				
publiques			320 109	320 109
Dont titre 2			318 083	318 083

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
				1 601 819 92
Crédits non répartis			1 601 819 924	4
Provision relative aux			101 010 004	101 010 024
rémunérations publiques Dont titre 2			101 819 924 101 819 924	101 819 924 101 819 924
Dépenses accidentelles et			101 819 924	1500 000 00
imprévisibles			1 500 000 000	1 300 000 00
Culture	275 437 260	269 200 000	4 435 358	4 285 191
Patrimoines	169 100 000	169 100 000	4 433 330	7 203 171
Création	49 900 000	43 900 000		
Transmission des savoirs et	.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	.5 > 00 000		
démocratisation de la culture				
	56 437 260	56 200 000		
Soutien aux politiques du				
ministère de la culture			4 435 358	4 285 191
<i>Dont titre 2</i>			1 795 746	1 795 746
Défense	329 000 000	329 000 000	179 000 000	179 000 000
Environnement et				
prospective de la politique de				
défense			30 105 420	30 105 420
Préparation et emploi des	220 000 000	220 000 000		
forces	329 000 000	329 000 000		
Soutien de la politique de la			40.004.500	40.004.500
défense			48 894 580 100 000 000	48 894 580 100 000 000
Équipement des forces Direction de l'action du			100 000 000	100 000 000
Gouvernement			22 868 630	13 566 359
Coordination du travail			22 000 030	13 300 339
gouvernemental			22 292 028	12 662 477
Dont titre 2			2 415 272	2 415 272
Protection des droits et			2 110 272	2 .10 2,2
libertés			576 602	903 882
Dont titre 2			253 897	253 897
Écologie, développement				
et mobilité durables	663 114 941	565 496 613	36 006 523	39 231 312
Infrastructures et services de				
transports	94 159 800	94 948 307		
Affaires maritimes	35 617 407	34 449 706		
Paysages, eau et biodiversité			2 917 914	13 478 625
Expertise, information				
géographique et				
météorologie			3 543 575	3 543 575
Prévention des risques			22 983 499	14 837 102

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Énergie, climat et	522 227 724	436 098 600		
après-mines Conduite et pilotage des	533 337 734	430 098 000		
politiques de l'écologie, du				
développement et de la				
mobilité durables			3 661 535	4 472 010
Charge de la dette de SNCF				
Réseau reprise par l'État			2 000 000	2 000 000
(crédits évaluatifs)	46.014.020	40.055.530	2 900 000	2 900 000
Économie Développement des	46 014 839	48 875 738	21 953 644	41 465 139
entreprises et régulations	45 714 839	48 575 738	8 510 201	8 510 201
Dont titre 2	43 /14 037	40 373 730	8 510 201	8 510 201
Plan "France Très haut				
débit"			13 989	19 589 166
Statistiques et études				
économiques			6 365 636	6 227 566
Dont titre 2	200.000	200,000	2 573 995	2 573 995
Stratégies économiques Dont titre 2	300 000 300 000	300 000 300 000	7 063 818	7 138 206
Engagements financiers de	300 000	300 000		1 206 498 73
l'État	2 022 357	2 022 357	1 196 806 532	1 200 400 73
Charge de la dette et	2 022 007	2 022 557	1100000002	-
trésorerie de l'État (crédits				
évaluatifs)			438 000 000	438 000 000
Appels en garantie de l'État				
(crédits évaluatifs)	2 022 257	2 022 257	742 164 324	742 164 324
Épargne Dotation du Mécanisme	2 022 357	2 022 357		
européen de stabilité			16 642 208	16 642 208
Fonds de soutien relatif aux			10 042 200	10 042 200
prêts et contrats financiers				
structurés à risque				9 692 199
Enseignement scolaire	8 100 000	8 100 000	75 000 000	75 000 000
Enseignement scolaire				
public du premier degré			2 300 000	2 300 000
Enseignement scolaire public du second degré			15 459 568	15 459 568
Vie de l'élève			40 000 000	40 000 000
Enseignement privé du			40 000 000	40 000 000
premier et du second degrés			2 240 432	2 240 432
Soutien de la politique de				
l'éducation nationale			15 000 000	15 000 000

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Enseignement technique				
agricole	8 100 000	8 100 000		

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Gestion des finances publiques	83 132 797	88 025 389	53 016 856	51 052 218
Gestion fiscale et financière	00 102 171	00 022 203	22 010 020	21 022 210
de l'État et du secteur public				
local			25 998 699	24 183 840
Conduite et pilotage des				
politiques économiques et				
financières			14 958 788	14 809 009
Dont titre 2			3 377 375	3 377 375
Facilitation et sécurisation				
des échanges	83 132 797	88 025 389	12 059 369	12 059 369
Dont titre 2			12 059 369	12 059 369
Immigration, asile et				
intégration			56 066 213	59 712 760
Immigration et asile			41 216 851	44 860 331
Intégration et accès à la				
nationalité française			14 849 362	14 852 429
Investissements d'avenir	188 000 000	38 000 000	188 000 000	38 000 000
Soutien des progrès de				
l'enseignement et de la				
recherche			158 000 000	38 000 000
Valorisation de la recherche			30 000 000	
Accélération de la				
modernisation des	400 000 000			
entreprises	188 000 000	38 000 000	1 (0 (= 1) 0 (0	150 150 000
Justice	24 313 319	24 313 319	1 686 524 969	159 162 923
Justice judiciaire	18 491 146	18 491 146	57 805 928	76 742 389
Dont titre 2	18 491 146	18 491 146	1 602 222 400	56 500 506
Administration pénitentiaire			1 603 322 409	56 590 736
Dont titre 2			5 469 615	5 469 615
Protection judiciaire de la			22.050.050	23 666 358
jeunesse			22 058 858 2 238 995	23 000 338
Conduite et pilotage de la			2 230 993	2 236 993
politique de la justice	5 822 173	5 822 173	2 968 404	1 760 510
Dont titre 2	5 822 173	5 822 173	2 900 404	1 700 310
Conseil supérieur de la	3 022 173	3 022 173		
magistrature			369 370	402 930
Dont titre 2			355 645	355 645
Médias, livre et industries			333 043	333 043
culturelles	27 910 561	27 910 561	19 910 561	19 910 561
Presse et médias	2, ,13 501	2, ,10 201	19 910 561	19 910 561
Livre et industries culturelles			17 710 301	17 710 301
	27 910 561	27 910 561		

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Outre-mer	1 700 394	1 700 394	181 033 105	166 885 983
Emploi outre-mer	1 700 394	1 700 394	171 682 028	166 885 983
Dont titre 2	1 700 394	1 700 394		
Conditions de vie outre-mer			9 351 077	
				1 000 000 00
Plan de relance	1 270 000 000			0
Écologie	524 000 000			
Compétitivité	257 018 762			
				1 000 000 00
Cohésion	488 981 238			C
Plan d'urgence face à la				4 620 656 80
crise sanitaire	500 000 000	500 000 000	4 620 656 807	7
Prise en charge du chômage partiel et financement des aides d'urgence aux employeurs et aux actifs				
précaires à la suite de la crise sanitaire			1 391 656 807	1 391 656 80
entreprises à la suite de la crise sanitaire			1 800 000 000	1 800 000 00
des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire Compensation à la sécurité			1 429 000 000	1 429 000 00
sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées				
par la crise sanitaire	500 000 000	500 000 000		
Recherche et enseignement supérieur Formations supérieures et	31 462 354	32 253 554	128 459 352	124 466 497
recherche universitaire Vie étudiante	31 462 354	32 253 554	18 874 608	23 575 368
Recherches scientifiques et technologiques				
pluridisciplinaires			65 978 473 19 331 699	59 896 126 19 331 699
de l'énergie, du développement et de la mobilité durables			18 567 455	12 219 398

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Recherche et enseignement				
supérieur en matière				
économique et industrielle			545 345	3 943 906
Enseignement supérieur et				
recherche agricoles			5 161 772	5 500 000
Dont titre 2			1 000 000	1 000 000
Régimes sociaux et de				
retraite			38 290 179	39 142 179
Régimes sociaux et de retraite				
des transports terrestres			22 041 690	22 893 690
Régimes de retraite des				
mines, de la SEITA et divers			16 248 489	16 248 489
Relations avec les				
collectivités territoriales	42 932 554	201 913 849		
Concours financiers aux				
collectivités territoriales et à				
leurs groupements	42 932 554	201 913 849		
Remboursements et				
dégrèvements	1 409 911 643	1 409 911 643		
Remboursements et				
dégrèvements d'impôts				
d'État (crédits évaluatifs)	732 911 643	732 911 643		
Remboursements et				
dégrèvements d'impôts				
locaux (crédits évaluatifs)	677 000 000	677 000 000		
Santé	35 520 508	33 706 510	56 790 944	56 790 944
Prévention, sécurité sanitaire				
et offre de soins	35 520 508	33 706 510	990 579	990 579
Dont titre 2			990 579	990 579
Protection maladie			55 800 365	55 800 365
Sécurités	53 778 066	43 049 317	57 348 472	57 348 472
Police nationale	7 221 407		44 352 777	44 352 777
Dont titre 2			44 352 777	44 352 777
Gendarmerie nationale	17 866 149	18 379 739	11 324 270	11 324 270
Dont titre 2			11 324 270	11 324 270
Sécurité et éducation				
routières			993 237	993 237
Sécurité civile	28 690 510	24 669 578	678 188	678 188
Dont titre 2			678 188	678 188
Solidarité, insertion et				
égalité des chances	1 782 805 676	1 776 228 968	669 269	9 738
Inclusion sociale et				
protection des personnes	1 587 322 299	1 579 978 211	9 738	9 738
Dont titre 2			9 738	9 738
Handicap et dépendance	170 251 287	172 369 348		

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Égalité entre les femmes et				
les hommes			659 531	
Conduite et soutien des				
politiques sanitaires et sociales	25 232 090	23 881 409		
Dont titre 2	13 166 351	13 166 351		
Prise en charge par l'État du				
financement de l'indemnité				
inflation				
(ligne supprimée)				
Sport, jeunesse et vie				
associative	10 964 285	12 278 674	51 415 400	51 415 400
Sport	10 964 285	12 278 674	415 400	415 400
Dont titre 2			415 400	415 400
Jeunesse et vie associative			51 000 000	51 000 000
Transformation et				
fonction publiques			22 552 260	171 710 047
Rénovation des cités				
administratives et autres sites				
domaniaux multi-occupants.				147 437 053
Fonds pour la transformation				
de l'action publique			1 251 752	1 251 752
Dont titre 2			1 251 752	1 251 752
Fonds d'accompagnement				
interministériel Ressources				
humaines			13 295 982	15 295 982
Dont titre 2			13 241 843	13 241 843
Innovation et transformation				
numériques			1 803 700	1 803 700
Dont titre 2			619 476	619 476
Fonction publique			6 200 826	5 921 560
Dont titre 2			1 450	1 450
Travail et emploi	3 637 524 453	2 551 827 882	547 576 377	680 505 501
Accès et retour à l'emploi			540 684 414	671 182 540
Accompagnement des				
mutations économiques et				
développement de l'emploi.	3 625 718 303	2 540 021 732		
Amélioration de la qualité de	2 222 / 10 303			
l'emploi et des relations du				
travail			4 604 884	7 260 590
Conception, gestion et			7 00 1 00 1	. 200 570
évaluation des politiques de				
l'emploi et du travail	11 806 150	11 806 150	2 287 079	2 062 371
Dont titre 2	11 806 150	11 806 150	2 201 017	2 002 371
Done ture 2	11 000 130	11 000 130		10 615 505 5
Total	11 500 355 691	8 796 104 838	11 095 188 221	32

.....